



Doc. 16421  
24 juin 2026

## Lutter contre la répression transnationale

### Amendement<sup>1</sup> n° 18

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

*Dans le projet de recommandation, remplacer le paragraphe 1.1 par le paragraphe suivant:*

«en priorité, d'envisager d'élaborer un instrument juridique international, y compris potentiellement une convention, sur la prévention et la sanction de la répression transnationale, en tenant compte des bonnes pratiques des États membres et des États observateurs. Un tel instrument devrait inclure une définition de la répression transnationale et déterminer des mesures législatives et autres minimales afin de doter les États membres d'outils efficaces pour lutter contre ce phénomène et protéger les victimes;»

*Déposé par:*

KHOMENKO Olena, Ukraine, CEPA  
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CEPA  
GÖTHBERG Gustaf, Suède, PPE/DC  
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC  
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE  
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC  
MILEWSKI Daniel, Pologne, CEPA  
ROJHAN Azadeh, Suède, SOC  
WIECHEL Markus, Suède, CEPA  
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

---

1. 2026 - Troisième partie de session

